Tutelles
Ensemble Vers l'Autonomie

OCTOBRE 2026

VEILLE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE



DANS CE NUMÉRO

LOI RELATIVE À L'AIDE À MOURIR : CONFORMITÉ À LA CONSTITUTION

STATISTIQUES DE LA JUSTICE : PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS POUR L'ANNÉE 2025

LE PAS DE CÔTÉ - INFOGRAPHIE SUR LA MALTRAITANCE

Loi relative à l'aide à mourir : conformité à la Constitution

https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2026/2026910DC.htm

Saisi de plusieurs recours concernant la loi relative à l'aide à mourir, le Conseil constitutionnel s'est prononcé le 14 aout 2026. Il **n'a déclaré aucun article contraire à la Constitution mais a toutefois formulé quelques réserves** dont l'une concerne la procédure d'examen de la demande d'aide à mourir formée par une personne qui fait l'objet d'une mesure de protection juridique avec assistance ou représentation relative à la personne.
lLe législateur l'a certes entourée de garanties particulières mais **le médecin auquel la demande d'aide à mourir a été adressée par une personne protégée doit prendre en compte, dans sa décision, les observations recueillies auprès de la personne chargée de la mesure de protection juridique**.

Cette référence aux "observations de la personne chargée de la mesure de protection" prête pour le moins à interprétation et est source d'inquiétudes juridiques mais aussi éthiques pour les professionnels du secteur (comment formuler des observations sur un acte strictement personnel ?)

Espérons que le décret d'application, attendu début 2027, permettra d'y voir plus clair...

Statistiques de la Justice - Protection juridique des majeurs pour l'année 2025

https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/references-statistiques-justice-continu

Le Ministère de la Justice a mis en ligne, en juin dernier, les statistiques disponibles concernant la protection juridique des majeurs.

On apprend ainsi qu'en 2025, **209 000 demandes relatives à la protection des majeurs ont été déposées devant le juge des contentieux de la protection** (+ 0.9% par rapport à l'année 2024).

Les **demandes d'ouverture d'une mesure de protection** sont en hausse de 2% par rapport à 2024 et s'établissent à **95 000**.

66 000 décisions de placement en protection juridique en 2025

→ **53 % curatelles**

→ **46 % tutelles**

Associations tutélaires gèrent

- **53 % curatelles**
- **42 % tutelles**
- **53 % sauvegardes de justice**
- **97 % mesures d'accompagnement judiciaire**

Familles gèrent

- **17 % curatelles**
- **30 % tutelles**
- **52 000 demandes d'habilitations familiales (+ 9%)**
- **17 % sauvegardes de justice**

MJPMI gèrent

- **30 % curatelles**
- **28 % tutelles**
- **23 % sauvegardes de justice**
- **3 % mesures d'accompagnement judiciaire**

Toute reproduction, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, est interdite dans l'autorisation préalable de l'auteur

Infographie sur la maltraitance

https://www.le-pas-de-cote.net/p-tits-m%C3%A9mos?pgid=l6afo08j-0c1fa5f6-7bae-4e2b-8a42-dff2ea7eaaf2

Isabelle De Groot, spécialiste médico-social en communication, publie régulièrement sur son site **Le Pas de Côté** (et sur les réseaux) des infographies destinées à expliciter des notions touchant les personnes accueillies en ESSMS. Elle vient de mettre à jour celle relative à la maltraitance.



Toute reproduction, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, est interdite dans l'autorisation préalable de l'auteur